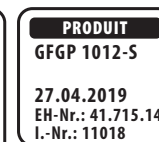


Distributeur	
Nom de l'entreprise :	
Rue/N° :	
Code postal/Lieu :	
Acheteur	
Nom/Prénom :	
Rue/N° :	
Code postal/Lieu :	
Courriel :	Signature :

Pompe de jardin

GFPG 1012-S



à partir de la date d'achat (conserver la preuve d'achat)

Bon de garantie

Chère cliente , Cher client ,

Nos produits sont soumis à des contrôles de qualité rigoureux. Si malgré ces contrôles, votre appareil ne fonctionne pas correctement, nous vous demandons de contacter le service après-vente indiqué sur la carte de garantie. Vous pouvez également nous contacter au numéro figurant sur cette carte.

Conditions de garantie (sans pour autant réduire les droits légaux) :

1. La garantie a une durée maximum de 3 ans à compter de la date d'achat du produit. La garantie consiste soit en la réparation des défauts de matériaux et de fabrication ou en l'échange du produit. Ce service est gratuit.
2. Les défauts doivent être signalés rapidement. Toute réclamation au-delà de la durée de garantie ne peut être prise en compte, sauf si elle intervient dans un délai de 2 semaines, à l'expiration de celle-ci.
3. Vous devez envoyer le produit défectueux accompagné de la carte de la garantie et du ticket de caisse au service après-vente **sans payer le port**. Si le défaut est couvert par la garantie, vous recevrez l'appareil réparé ou un nouvel appareil. Ceci est également valable pour les réparations à domicile.

Veillez noter que notre garantie n'est plus valable en cas de défaut d'utilisation, de non suivi des mesures de sécurité, si le produit a subi des chocs ou a fait l'objet d'une réparation par un S.A.V non mentionné sur la carte de garantie.

Dans le cas d'un défaut non garanti, les frais de réparations seront à votre charge. Il est néanmoins possible de s'adresser au S.A.V mentionné.

EH 10/2018 (01)



Einhell France SAS

ZAC Paris Nord

22, rue des Nations

F - BP 59018 Villepinte

95945 Roissy Ch. De Gaulle Cedex

Phone: +33 1 48 17 04 06 • Fax: +33 1 48 63 27 72

www.einhell.fr • sav@einhell.com

